

La première édition des Trophées du temps partagé : une réussite qui confirme l'intérêt des professionnels pour ce mode de travail

Jeudi 9 juin 2016 s'est déroulée la première édition des Trophées du temps partagé à Paris, dans les locaux d'Harmonie Mutuelle.

Organisée par David Bibard, fondateur du [Portail du temps partagé](#), cette cérémonie était l'occasion de revenir sur ce mode de travail d'avenir, mais aussi d'honorer les quatre lauréats et de mettre en lumière leurs actions en faveur du travail à temps partagé.

Une première édition sous le signe de l'échange ...

Ce sont donc une centaine d'acteurs du travail à temps partagé qui se sont réunis jeudi dernier dans les salons d'Harmonie Mutuelle afin de partager et d'échanger autour de ce dispositif de travail résolument tourné vers l'avenir.



David Bibard, fondateur du Portail du temps partagé, souligne :

Notre ambition, avec cette manifestation, est de mettre à l'honneur dans une ambiance festive et conviviale les acteurs de cette nouvelle forme de travail en plein essor. Le monde du travail est actuellement en pleine évolution et doit s'adapter à la métamorphose de la société.

Ce que permet justement cette forme de travail d'une extrême richesse et d'une grande diversité.

... et tournée vers l'avenir

Alors que les codes de la performance sont en train d'être bouleversés, et si l'on plaçait la notion de compétence au cœur de la stratégie de développement des entreprises ?

Et si l'on ne se limitait pas uniquement au CDI temps plein ?

Autant de questions qui ont pu être abordées au cours de cet événement, suscitant réflexions et interrogations de la part des participants (associations, groupements d'employeurs, dirigeants, consultants indépendants) autour de ce concept de

répartition du travail sur mesure, en fonction des besoins et des attentes de chacun, entreprises et professionnels.

Une convention de partenariat entre la FNATTP et la FNGE (Fédération Nationale des Groupements d'Employeurs) est venue clore cette cérémonie, résonnant comme un pas supplémentaire vers le développement de ce dispositif.

Et les lauréats sont...

- l'**Association Nationale des DRH** a été récompensée pour avoir élaboré la première étude nationale sur le temps partagé publiée en avril 2015. Cette étude révélait en effet que la souplesse de ce mode de travail constituait son principal atout, permettant ainsi d'exercer un métier passion. Les professionnels interrogés au cours de cette enquête exprimaient par ailleurs leur épanouissement avec ce dispositif, élément qu'ils ne trouvaient plus dans un emploi à temps plein au sein de la même entreprise. Un livre blanc présenté le 16 juin dernier lors de l'université d'été de l'association devrait être publié dans les prochains jours.



- le **groupement d'employeurs Rungis GE**, récompensé lui aussi pour son action en faveur du temps partagé. Ce groupement se distingue en effet en mettant à disposition des grossistes du personnel spécialisé dans le commerce de gros des produits frais, leur permettant ainsi de gérer les fluctuations liées à leur activité.



- l'Association CTP 37. Honorée pour son forum « Travailler autrement - Recruter autrement », ainsi que pour les deux rassemblements annuels qu'elle organise autour d'un fil rouge (« le Temps Partagé, la compétence optimisée »), cette association est membre de la FNATTP (Fédération Nationale des Associations de Travail en Temps Partagé), un réseau de 28 associations présent sur 10 régions.



- la société Focus Home interactive, qui emploie des experts en informatique, finance et Ressources Humaines en temps partagé afin de renforcer ses équipes en interne. 3ème éditeur français de jeux video, cette entreprise est actuellement en plein essor depuis 5 ans et vient de faire son entrée en Bourse. La vice-présidente, Deborah Bellangé, affirmait à ce propos que « *l'intervention de consultants opérationnels « à la carte » a sans nul doute contribué à accompagner notre développement.* »



A propos du travail à temps partagé

Si le concept de travail à temps partagé existe depuis trente ans maintenant, son essor en France n'est encore que très récent.

Pourtant, ce dispositif est de plus en plus plébiscité par tous les acteurs du monde du travail.

Et c'est donc dans ce contexte que David Bibard a créé le Portail du temps partagé en 2013.

David conclut :

La création de ce portail est notre réponse au besoin de promotion des différentes formes de travail à temps partagé, à savoir groupements d'employeurs, multisalariat ou encore prestataires de services.

Contact presse

Le Portail du temps partagé
David Bibard

Site : <http://www.le-portail-du-temps-partage.fr/>

E-mail : contact@le-portail-du-temps-partage.fr

Tél. : 06 70 29 53 12